



Vol d'un velo electrique 2500

Par **Ymko**, le **28/07/2019** à **06:48**

Bonjour,rnrnSuite a un essai de vélo dans un magasin de sport, les caméras ne m'ont pas vu le rendre. 2 jours après je suis revenu pour des courses dans ce même magasin, ils m'ont interpellé a la sortie de pour m'accuser du vol car ils avaient ma photo comme quoi j'étais L'auteur du vol avec d'après eux vidéo à l'appui, Ils ont appelés la police qui m'ont dit que le magasin a porter plainte contre moi et que je serais convoqué pour une audition. D'après les dires du vigile et du responsable du magasin, les caméras sont formel que je suis l'auteur du vol. Pouvez me conseiller comment me défendre et si cela n'est pas possible ce que je risque. J'ai bien peur que je vais y passer car je n'ai pas pu consulté les vidéo.rnMerci de votre réponse.

Par **MarieSete9**, le **28/07/2019** à **11:10**

Bonjour,rnComment expliquer que les caméras vous aient "capté" sortant avec le vélo et non pas revenant avec? Sont elles tombées en panne ? Des images ont elles disparues? rnD'autre part, lorsqu'on vous a prêté le vélo pour essai, ne vous a t'on demandé ni caution ni document ? rnLe dossier d'accusation ne me semble pas concluant... Un pénaliste semble à même de vous tirer de là et de retourner l'attaque pour dénonciation calomnieuse... à voir. rnrnrnSi la situation est telle que vous la décrivez, on peut imaginer qu'un employé a subtilisé le vélo... Dans ce cas vous aviez une autre solution: rien ne prouve que vous ne l'avez pas acheté, réglé en liquide, et perdu le ticket... Mais cette option est à abandonner car vous avez déjà parlé sans le concours d'un bon avocat.